



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mai 2016  
19 heures 00

-----

CS/MG

N° 001995

Politique de la Ville -  
Contrat de ville-  
première  
programmation 2016

Affiché le :

Le mardi 10 mai 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 03 mai 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DES FETES, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Lors de sa séance du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la version finale du contrat de ville 2015-2020 dont la signature a eu lieu le 16 juillet 2015 à Apt par les différents partenaires de la politique de la ville.

L'appel à projets réalisé dans le cadre de la première programmation de l'année 2016 s'est déroulé du 6 janvier au 12 février 2016 sur la base des thèmes qui ont été retenus pour agir sur le quartier prioritaire d'Apt :

- Habitat et espaces publics,
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,
- Développement économique et emploi,
- Jeunesse, parentalité et éducation,
- Culture et sport,
- Santé,
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de cet appel à projets, ces thèmes ont été déclinés en objectifs stratégiques précis. Une action présentée dans le cadre de cet appel à projets devait impérativement cibler l'un de ces objectifs stratégiques et démontrer en quoi l'action pouvait répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné. Le document de présentation de l'appel à projet 2016 (joint à la présente délibération) a fait l'objet d'une présentation aux opérateurs le 15 décembre 2015 et établissait de façon claire les critères de recevabilité des projets.

Les actions proposées par les associations et par les services de la ville d'Apt ont été étudiées par les techniciens des institutions et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 10 mars 2016. Le comité de pilotage réuni le 22 mars 2016 (dont le compte-rendu est joint à la présente délibération) a procédé à l'évaluation finale de ces projets et a retenu 24 actions pour lesquelles la commune d'Apt, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Région PACA ont précisé leurs engagements financiers. Les autres partenaires financeurs (Département de Vaucluse, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) préciseront ultérieurement les informations relatives à leurs engagements respectifs.

Parmi les 24 actions retenues dans le cadre de cette programmation, 19 actions sont portées par des associations et 5 actions sont portées par les services de la commune.

Les actions associatives retenues sont les suivantes :

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût de l'action	Apt	CCPAL	Etat*	CR PAC A	CD84	CAF	MSA
<b>HABITAT ET ESPACES PUBLICS</b>									
Auto-réhabilitation accompagnée	Compagnons bâtisseurs	25 300	10 000		5 000	1000			
Tri sélectif-geste éco citoyen	CS APAS	12 200	1 000		1 500	2 500			
<b>TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE</b>									
Permanence aide aux victimes	AMAV	9 140	1 000		2 000 (hors enveloppe Apt)	2 800			
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>									
Plateforme emploi	ANPEP	28 073	7 500	3 000	4 000		3 000		
Accès à l'emploi web radio	Mission locale	15 256	2 000	2 000	2 000				
<b>JEUNESSE PARENTALITE ET EDUCATION</b>									
Ateliers scientifiques et techniques	Les petits débrouillards	12 136	1 000		1 000	1 000	Montant à confirmer		
Point écoute jeunes et parents	Collectif Ariane	28 000	10 000	2 000	2 000	2 500	Montant à confirmer	Montant à confirmer	
Grandir et se construire	CS APAS	22 150			3000		Montant à confirmer	Montant à confirmer	
<b>CULTURE ET SPORT</b>									
Une mélodie pour mon	Conservatoire	4 500	1 000		1 500				

doudou									
Caravane de quartiers	Cinéma d'Afrique	12 200	2 000		2 500				
Tous à table	Trisunic	22 410			1 000	Montant à confirmer			
Initiation à la boxe éducative	Apt school boxing	18 050	2 000		1 250	1 250			
<b>SANTE</b>									
Prévention et éducation à la santé	APAS	36 930	2 000		5 000	2 500	Montant à confirmer		
<b>ACCES AUX DOITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</b>									
Permanences juridiques	CIDFF	9 180	1 000		1 500 (hors enveloppe Apt)				
Plateforme linguistique	CS APAS	18 000	1 500	833	7 000				
Lutte contre l'illettrisme	CS APAS	24 810	1 200		6 000		4 000		
Point accès aux droits et à l'égalité	ANPEP	14 985	1 500		6 000 (hors enveloppe Apt)	1 380	Montant à confirmer		
Ateliers citoyens	CS APAS	8 800			2 400				
Citoyen à part entière	CS APAS	6 600			1 500	1 300	Montant à confirmer		
<b>TOTAUX</b>									
Totaux des participations financières (en €)		328 720	44 700	7 833	46 650	Montant à confirmer	Montant à confirmer	Montant à confirmer	Montant à confirmer

\* : Financements du CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)

Dans le cadre de cette programmation, la participation de la commune d'Apt s'élève à 44 700 € pour les actions associatives. Une convention sera signée entre la commune d'Apt et chaque association dans le but de préciser le cadre de mise en œuvre des actions, les engagements financiers de la commune et les engagements de l'association (cf. documents en annexes).

Les actions des services de la ville d'Apt retenues dans le cadre de cette programmation sont les suivantes :

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût de l'action	Apt	CCPAL	Etat*	CR PACA	CD84	CAF	MSA
----------------------	---------------------	------------------	-----	-------	-------	---------	------	-----	-----

TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE									
Lutte contre le racisme, antisémitisme et xénophobie	Ville APT SP	13 755	1 515		3 060	1 550	1 500		
Internet : espace de savoir ou liaisons dangereuses	Ville Apt SP	4 500	500		1 500 (FIPD)	1 000	500		
CULTURE ET SPORT									
Tournois inter quartiers	Ville Apt Sport	8 062	2 562		4 000	1 500			
SANTÉ									
Coordination ASV	Ville Apt CCAS	20 000	10 000		10 000				
INGENIERIE									
Equipe opérationnelle	Ville Apt	28 375	18 375		8 000				
TOTAUX									
Totaux des participations financières (en €)		74 692	32 952		25 060	4 050	2 000		

Dans le cadre de cette programmation, le montant de la dépense à la charge de la commune s'élève à 32 952 € pour les actions qui relèvent des services communaux.

Lors du comité de pilotage du 22 mars 2016, Madame le Maire et Madame VICO (Adjointe au Maire en charge de la Politique de la Ville et de la Jeunesse) ont annoncé la volonté de la municipalité de lancer un deuxième appel à projets courant 2016 dont l'objectif sera de cibler davantage le cadre de vie, l'emploi et le développement économique.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**VU** l'avis favorable de la commission politique de la ville du 2 mai 2016.

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020.

**VU** le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du contrat de ville d'Apt en date 22 mars 2016 arrêtant la liste des projets à financer pour la première programmation de 2016.

**PREND ACTE** de la première programmation de l'année 2016 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 22 mars 2016, jointe en annexe de la présente.

**PREND ACTE** de la volonté de la municipalité de lancer un second appel à projet courant 2016 afin de cibler davantage les thématiques liées au cadre de vie, au développement économique et à l'emploi.

**AUTORISE** le versement des subventions aux associations dont les actions ont été retenues dans le cadre de la première programmation 2016 pour un montant de 44 700 € comme suit :

Opérateur	Subvention de la commune
Compagnons bâtisseurs	10 000 €
CS APAS	5 700 €
AMAV	1 000 €
ANPEP	9 000 €
Mission Locale	2 000 €
Les Petits Débrouillards	1 000 €
Collectif Ariane	10 000 €
Conservatoire	1 000 €
Cinémas d'Afrique	2 000 €
Apt School Boxing	2 000 €
CIDFF	1 000 €
Total général	44 700 €

**AUTORISE** la commune d'Apt à percevoir les subventions des partenaires financiers du contrat de ville dans le cadre de la programmation 2016 pour les actions menées par les services municipaux dont la dépense à la charge de la commune s'élève à 32 952 €

**DIT** que la somme de 44 700 € pour le versement des subventions accordées aux associations, et que la somme de 32 952 € pour la dépense de la commune concernant les actions menées par les services municipaux sont inscrites au budget primitif de 2016.

**APPROUVE** les conventions jointes en annexe de la présente délibération à conclure avec les associations suivantes :

- AMAV
- ANPEP
- Apt School Boxing
- Centre Social APAS
- CIDFF
- Collectif Ariane
- Cinémas d'Afrique
- Le Conservatoire de Musique Intercommunal
- Les Compagnons bâtisseurs
- Les Petits Débrouillards
- Mission Locale

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer lesdites conventions avec les associations et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**